



la SANTÉ un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santedroitpourtous33@gmail.com sante33.fr

Membre de la COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Communiqué de Presse du 21 décembre 2020 à propos de la situation de Mme L. qui était harcelée depuis 2 mois pour 1030 € de dépassements d'honoraires médicaux.

VICTOIRE à Bordeaux, la résistance paie !

Le renoncement aux soins pour raison financière laisse place au renoncement de deux médecins à leurs dépassements d'honoraires :



Nous avons été sollicités par Mme L. en septembre dernier. Elle était très déstabilisée dans les suites de son intervention chirurgicale à l'épaule droite de fin juillet 2020, pratiquée à la Clinique Bordeaux Nord Aquitaine. Il lui était réclamé par différents courriers 1.030 € de dépassements d'honoraires, dont elle ne se souvient pas avoir été informée en pré-opératoire, dont 786 € pour le chirurgien, 220 € pour l'anesthésiste.

Les deux dernières lettres lui avaient été adressées par la société SEERIC, (la dernière est ci-jointe) et la menaçait de venue d'huissier et de passage au Tribunal...alors que nous avons entamé une procédure amiable avec les médecins...

Ces deux derniers, face à la détermination de Mme L. soutenue par nos soins, viennent de renoncer à leurs exigences financières.

Il est donc très satisfaisant de refaire ainsi vivre la Solidarité dans le domaine de la Santé et de stopper dans ce dossier la dérive vers le chacun pour soi et le renoncement aux soins pour raison financière qui continue à croître dans notre pays.

Au-delà de cette affaire bordelaise à l'issue victorieuse, notre motivation est renforcée pour qu'un débat public fasse le bilan de ces pratiques tarifaires modulables qui constituent une véritable usine à gaz et qui mettent à mal notre socle social. Nous y renouvelerons nos propositions qui constituent selon nous un véritable choc de simplification : revenir à la situation des années 70 où la Convention entre les caisses de Sécurité Sociale et les médecins ne retenait qu'un seul secteur où les professionnels pratiquaient des honoraires clairement annoncés et remboursés. Et ceux qui ne voulaient pas la signer se situaient hors convention, avec des actes sortant du remboursement.

Dans l'attente de ce débat :

-notre rassemblement public prévu le mardi 22 décembre 2020 devant la Clinique Bordeaux Nord n'est plus nécessaire...il est donc annulé !

- notre interpellation du Ministre Mr Olivier VÉРАН se poursuit avec la lettre ci-jointe.